



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 73968

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Pologne. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La délivrance de la carte polonaise d'identité coûte trente zlotys. Elle est gratuite pour les personnes bénéficiant d'allocations sociales permanentes et pour les enfants (de moins de dix-huit ans) résidant en orphelinat. La carte d'identité peut être refaite gratuitement si elle a été perdue à l'occasion d'une catastrophe naturelle ou si les autorités ont changé un des éléments de l'adresse du possesseur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73968

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8617

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11279